

JEUDI 22 MARS

ON Y VA TOUS ENSEMBLE !

Services publics, emplois, statut, salaires, retraite, instances représentatives du personnel, Macron veut tout passer à la moulinette libérale ! C'est la même logique que les ordonnances contre le droit du travail, et les attaques contre les cheminots. À cette stratégie du choc pour créer un état de sidération et neutraliser les résistances, la CGT oppose la volonté d'assumer pleinement l'affrontement en fédérant autour de l'intérêt commun des salariés et des populations.

Il l'avait annoncé dans son programme, les fonctionnaires et les services publics sont dans le viseur. Tout comme ses prédécesseurs, Macron, recycle tous les clichés pour nous dénigrer vis-à-vis de l'opinion publique : fonctionnaires fainéants, coûteux, archaïques...

Par contre, Macron-Philippe et Darmanin oublient de préciser que la politique qu'ils ont choisi de mener, sous couvert de prétendue modernité, consiste à livrer des missions de service public aux intérêts privés qui sont à la recherche de nouveaux marchés afin de faire encore et toujours plus de profit, au détriment de l'intérêt général !

Les exemples sont nombreux : les autoroutes, la poste, les télécommunications, le secteur de l'eau, du logement et de l'énergie sont là pour montrer à tous quel est l'avenir des missions et des agents de la fonction publique territoriale (Espaces verts, restauration scolaire, entretien...) si nous ne luttons pas. Aujourd'hui, avec les annonces d'«Action publique 2022» c'est le démantèlement des acquis statutaires et des missions du service public territorial.

Pour arriver à leurs fins, les gouvernements successifs depuis 30 ans provoquent volontairement la dégradation généralisée des services et administrations publics :

1 – Attaque généralisée sur les revenus (traitement et salaire) :

- **gel du point d'indice** depuis 2010, les importantes mobilisations syndicales de 2016 auront permis le frémissement d'augmentation de 1,2%.
- **augmentation de la CSG**, 20 à 80 euros en moins par mois sur la fiche de paie.
- **rétablissement du Jour de carence** pourtant abrogé en 2013 car injuste et inefficace.
- **individualisation de la rémunération** avec l'instauration de prime au mérite, pour récompenser la docilité de ceux qui mettraient en œuvre les politiques de casse du service public.
- **allongement des carrières et blocage des avancements.**

2- Dégradation accrue des conditions de travail :

- **suppressions de postes et/ou non remplacement des départs à la retraite** pour près de 70 000 postes dans la territoriale.
- **recours aux contractuels pour précariser et accélérer la casse du service public** : un recrutement à la seule volonté de l' élu et donc pas forcément pour des raisons objectives (nous agents territoriaux ne le savons que trop bien !)
- **plan de « départ volontaire »**. Traduction : des licenciements massifs, « Volontaires sous la menace » !
- **fusion des instances représentatives du personnel** : comités techniques et CHSCT comme dans le secteur privé, avec des droits et prérogatives amoindries.
- **le numérique** : pour le gouvernement il s'agit de **remplacer les agents de proximités et amplifier les déserts de service publics** dans les cités et les campagnes.

Tous ces points participent à la dégradation de l'offre de service public et servent de prétexte pour affirmer qu'ils ne fonctionnent pas. Ils justifient également la casse du statut du fonctionnaire l'accusant d'être le seul fautif dans la dégradation du service public.

FACE AUX MENSONGES DU GOUVERNEMENT, NOUS AFFIRMONS LA MODERNITÉ DU STATUT :

- **L'égalité** : fondement essentiel qui garantit l'égalité d'accès au service public et à la fonction publique pour le citoyen/ usager ainsi que l'égalité de traitement entre les agents.
- **La responsabilité** : qui consiste à rendre des comptes à l'administration et à la collectivité tout en jouissant de ses droits de citoyens.
- **La liberté d'opinion**, de penser, de s'exprimer qui garantissent des pouvoirs d'interventions dans la conception et la mise en œuvre du service public.
- **L'indépendance du fonctionnaire** : mener à bien ses fonctions au service de l'intérêt général permettant de garantir aux usagers la neutralité et l'impartialité. Ces principes sont bafoués depuis des années par les gouvernements et les employeurs. Leur respect et leur application sont une réponse aux besoins sociaux des populations.

POUR UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET EFFICACE NOUS REVENDIQUONS :

Politique publique :

- **L'arrêt des suppressions de postes** et le maintien de tous les services, refus à toute mobilité forcée !
- **Un plan de résorption de la précarité** dans la fonction publique,
- **L'arrêt du processus de réforme territoriale** : le refus des annonces formulées dans le cadre du projet Action publique 2022,
- **La mobilisation des moyens financiers** nécessaires au bon fonctionnement des missions publiques des collectivités territoriales dans l'intérêt des usagers,
- **Le respect plein et entier de la démocratie sociale**, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CT, CHSCT, CAP),

Conditions de travail :

- **L'instauration des 32 heures** pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents;
- Des dispositions contraignantes pour **faire respecter l'égalité professionnelle**.
- **L'instauration de la cotisation à 3% CNFPT**,
- **Des meilleures conditions de travail**, avec de vraies dispositions pour prévenir et réparer la pénibilité.

Rémunération :

- **L'augmentation du point d'indice** avec rattrapage de ce qui nous a été confisqué depuis 7 ans ! L'amélioration des rémunérations, formations et évolutions de carrière pour les agents dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale
- **L'abrogation du RIFSEEP**,
- **La suppression du jour de carence**,
- **L'abandon de l'augmentation de la CSG et le rétablissement complet d'une Sécurité sociale solidaire**, universelle, basée sur les cotisations sociales à partir des richesses créées par le travail, le maintien de la CNRACL.

Carrière :

- **Maintien et renforcement de la gestion collective des carrières des fonctionnaires** à l'opposé des mesures du protocole PPCR imposé par le gouvernement,
- **La mise en place de grilles indiciaires** qui permettent une évolution de carrière, avec le doublement de la rémunération sur deux grades.

Saint-Brieuc, le 9 mars 2018



Politiques d'austérité menées dans les collectivités territoriales, les agent.e.s, avec leur syndicat CGT, se mobilisent

Depuis début février, on note une accélération des luttes des territoriaux pour défendre leurs droits.

Citons notamment la grève des agent.e.s de la petite enfance de la ville de Toulouse pour les remplacements de postes vacants, contre la privatisation, la grève des agents de Bordeaux Métropole contre les manques de moyens, une grève victorieuse pour les salaires des agents de la viabilité hivernale à Saint Etienne, la grève des agents de la ville de Longwy contre la précarité, la grève des agents de l'OPH de Saint Ouen contre le management agressif, une grève à Tours Métropole pour le maintien des jours de congés, la grève des gardiens d'I3F pour les salaires, la grève des éboueurs de Châlons-en-Champagne contre la réorganisation du temps de travail, la grève victorieuse des agents de la CA des Sorgues du Comtat pour les conditions de travail et le régime indemnitaire... un préavis de grève des agents des routes à Nice Métropole, qui fait reculer l'administration.

À côté de ces mouvements, les territoriaux avec leurs syndicats CGT sont à l'offensive en direction de leurs élus pour la non application du jour de carence, contre les suppressions de poste, pour l'amélioration des conditions de travail, qui partout se détériorent, occasionnant de la souffrance. Non-respect des personnels, attaque sur les droits aux congés, privatisation des services... dans toutes les collectivités les agents sont touchés par les mêmes mesures... que Macron et Darmanin entendent aggraver.

Pour la CGT, il n'y a aucune raison d'accepter l'inacceptable !

C'EST TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LA RUE LE 22 MARS !

A 10h30 Parc des Promenades A SAINT-BRIEUC.

Bulletin de syndicalisation Je souhaite ☐ prendre contact
☐ me syndiquer

Nom Prénom

Adresse personnelle

.....

Collectivité ou établissement : Téléphone :

.....

Email :

Bulletin à remettre à un-e militant-e CGT ou à retourner à :

**Syndicat CGT du Conseil Départemental - 9, Place du Général de
Gaulle - CS 42071 - 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1**

Tel.: 02 96 62 63 80 Email : syndicatcgt@cotesdarmor.fr